

1. Plumeau métallique.
2. Plumeau à ressorts.
3. Poêle à chaînettes.
4. Grand métallique.
5. Plumeau à ressorts.
6. Poêle à chaînettes.
7. Grand métallique.
8. Plumeau à ressorts.
9. Poêle à chaînettes.
10. Grand métallique.
11. Plumeau à ressorts.
12. Poêle à chaînettes.
13. Grand métallique.
14. Plumeau à ressorts.
15. Poêle à chaînettes.
16. Grand métallique.
17. Plumeau à ressorts.
18. Poêle à chaînettes.
19. Grand métallique.
20. Plumeau à ressorts.
21. Poêle à chaînettes.
22. Grand métallique.
23. Plumeau à ressorts.
24. Poêle à chaînettes.
25. Grand métallique.
26. Plumeau à ressorts.
27. Poêle à chaînettes.
28. Grand métallique.
29. Plumeau à ressorts.
30. Poêle à chaînettes.
31. Grand métallique.
32. Plumeau à ressorts.
33. Poêle à chaînettes.
34. Grand métallique.
35. Plumeau à ressorts.
36. Poêle à chaînettes.
37. Grand métallique.
38. Plumeau à ressorts.
39. Poêle à chaînettes.
40. Grand métallique.
41. Plumeau à ressorts.
42. Poêle à chaînettes.
43. Grand métallique.
44. Plumeau à ressorts.
45. Poêle à chaînettes.
46. Grand métallique.
47. Plumeau à ressorts.
48. Poêle à chaînettes.
49. Grand métallique.
50. Plumeau à ressorts.
51. Poêle à chaînettes.
52. Grand métallique.
53. Plumeau à ressorts.
54. Poêle à chaînettes.
55. Grand métallique.
56. Plumeau à ressorts.
57. Poêle à chaînettes.
58. Grand métallique.
59. Plumeau à ressorts.
60. Poêle à chaînettes.
61. Grand métallique.
62. Plumeau à ressorts.
63. Poêle à chaînettes.
64. Grand métallique.
65. Plumeau à ressorts.
66. Poêle à chaînettes.
67. Grand métallique.
68. Plumeau à ressorts.
69. Poêle à chaînettes.
70. Grand métallique.
71. Plumeau à ressorts.
72. Poêle à chaînettes.
73. Grand métallique.
74. Plumeau à ressorts.
75. Poêle à chaînettes.
76. Grand métallique.
77. Plumeau à ressorts.
78. Poêle à chaînettes.
79. Grand métallique.
80. Plumeau à ressorts.
81. Poêle à chaînettes.
82. Grand métallique.
83. Plumeau à ressorts.
84. Poêle à chaînettes.
85. Grand métallique.
86. Plumeau à ressorts.
87. Poêle à chaînettes.
88. Grand métallique.
89. Plumeau à ressorts.
90. Poêle à chaînettes.
91. Grand métallique.
92. Plumeau à ressorts.
93. Poêle à chaînettes.
94. Grand métallique.
95. Plumeau à ressorts.
96. Poêle à chaînettes.
97. Grand métallique.
98. Plumeau à ressorts.
99. Poêle à chaînettes.
100. Grand métallique.

de 500 à mille francs le maximum de l'amende édictée par l'article 25 contre les contrevenants à la loi.
M. Vassier maintient l'article de la commission.
M. Lallemand voudrait que l'on précisât la question de savoir si les infractions à la loi seraient des contraventions ou des délits.
M. Tallon estime que la rédaction proposée suffit à toutes les exigences.
Sont adoptés les divers paragraphes et l'ensemble de l'article 25.
Sont adoptés les articles de 26 à 29.
Puis, par 326 voix contre 83, l'Assemblée décide qu'elle passe à une troisième délibération.
L'Assemblée discutera samedi une interpellation de M. d'Abbadie, relativement aux modifications introduites dans le programme d'admission de l'école de St-Cyr.
L'ordre du jour appelle la discussion du projet relatif à la publicité des travaux de l'Assemblée.
La Chambre repousse une demande d'ajournement et la discussion générale est ouverte.
M. Corne. — Après avoir fait l'historique du projet qui remonte à dix-huit mois, l'orateur se déclare contraire au compte-rendu obligatoire. Il n'admet pas que sous prétexte de proscrire l'abus, on proscrive l'usage (applaudissements à gauche.) Il n'admet pas que l'on impose aux journaux une rédaction qui n'est pas la leur et que, sous un régime parlementaire, on revienne au régime compressif de la constitution de 1852; d'ailleurs, la loi nouvelle manque son but; en effet, ou le compte-rendu imposé sera très-abrégé et ne sera qu'un squelette, un document illisible que l'on relèguera à la troisième page, ou il sera très étendu et déferait à beaucoup de journaux.
On veut répandre la lumière et on la cache, le rapporteur dit que l'on veut protéger les membres de l'Assemblée contre les sarcasmes, mais le compte-rendu obligatoire sera impuissant à prévenir les attaques. Puis le compte-rendu obligatoire gênera et coûtera à beaucoup de journaux de provinces quidevront publier des suppléments.
L'orateur termine en déclarant la loi en discussion inutile.
M. d'Abbadie vient la justifier; il s'attache à démontrer que les comptes-rendus officiels les mieux faits sont sujets à l'erreur. La loi, dit-il, en terminant, est une loi de bon sens, une loi honnête qui se recommande à tous.
Demain suite de la discussion.
La séance est levée à 3 h. 30.

destinée de Prim et de 191 députés carlistes, est fortement ébranlé par les carlistes.
Le système de défense des généraux savoyards confirmés pleinement cette appréciation.
Dans les huit provinces voisines de nos frontières, il faudrait toutes les villes importantes et abandonner les volontaires de la Liberté, qu'on appelle aujourd'hui des payes.
Or, on ne fortifie pas, on s'arme pas contre de simples bandes.
Ce système, qui était aussi celui des généraux cristinos, est à la fois défectueux et dangereux.
En 1833, ce fut grâce à lui que les carlistes formèrent : en Navarre, sous Charles V, en Catalogne, sous le comte d'Espagne, en Aragon, sous Cabrera, les trois grandes armées qui, sans le concours des armes, de l'argent et des quarante mille hommes de la quadruple alliance, auraient maintenu la loi salique en Espagne.
En 1873, c'est encore ce système qui fournira aux carlistes les canons et les fusils dont ils ont besoin pour renvoyer le fils de Victor-Emmanuel dans les terres de sa femme, la princesse de la Cisterna.
L'Agence Havas nous communique les dépêches suivantes :
Madrid, 10 février, 8 h. s.
Le bruit court que le Roi a abdiqué. Le Sénat et le Congrès se fondent en une seule chambre et se déclarent en permanence.
La réunion républicaine décide de demeurer dans l'expectative en se bornant à des manifestations calmes en faveur de la République.
On insiste auprès du roi qui est fermement résolu à abdiquer.
Zorilla veut quitter le ministère, ses amis essaient de l'en dissuader.
Aucun trouble n'est signalé. L'armée et la garde nationale paraissent déterminées à maintenir l'ordre.
On espère que tout se passera pacifiquement.
Madrid, 10 février, midi.
L'intention d'abdiquer, manifestée par le roi Amédée, a été, dit-on, motivée par les divergences d'opinion qui se sont produites entre Sa-Majesté et les ministres. On prétend que le roi résistait aux projets du ministère relativement à la nomination du général Hidalgo et à la réorganisation de l'artillerie, et qu'il a été forcé de voir les ministres provoquer à cet égard le vote du Sénat et du Congrès de façon à lui forcer en quelque sorte la main.
On espère que le roi renoncera au projet qu'on lui attribue, mais s'il y persistait, l'abdication ne pourrait être valable qu'elle aurait été acceptée par une loi votée par les Cortès.
Madrid, 10 février, soir.
La Correspondance croit que les séances des Cortès seront suspendues pendant deux ou trois jours. La proposition d'abdication sera présentée si le roi persiste.
On croit que dans ce cas les Cortès répondront par un message repoussant respectueusement la proposition.
Si le roi insiste, les Cortès feront une loi spéciale pour la circonstance.
Ils élisent une régence conformément à la constitution.
L'Imparcial croit aussi que la question sera traitée conformément à la constitution. Un grand nombre de personnages influents ont offert leur appui au gouvernement. Toutes les autorités continuent de rester à leur poste. La tranquillité règne toujours à Madrid.

ROUBAIX ET LE NORD DE LA FRANCE
On nous envoie quelques renseignements sur la pétition dissolutionniste signée à Croix. Il y a eu 184 signataires, en tête desquels figurent le maire et trois conseillers; 89 seulement sont électeurs; on trouve en outre des Belges et même des mineurs.
Les neuf deuxième sont des ouvriers dont beaucoup ne savent pas écrire. Aux uns, on a fait croire qu'il s'agissait de la construction d'une église, ou de l'établissement d'un chemin de fer, etc.
Toutes les signatures ont été légalisées par le Maire.
Jeudi prochain, 13 février, soirée attrayante au théâtre. Représentation d'une revue locale, ayant pour titre : *Roubaix sans dessus dessous* !!!
Cette représentation est donnée au bénéfice de M. Henri Cadinet, l'artiste que le public applaudit si chaleureusement.
On dit que la pièce contient beaucoup de scènes originales. Le public voudra donner par sa présence une nouvelle preuve de la sympathie qu'il accorde à M. Cadinet. Le mot *bénéfice* ne sera point cette fois une dérision. On nous assure que déjà nombre de places sont retenues.
Nous souhaitons le succès à cet essai de décentralisation.
On nous remet copie de la lettre-circulaire suivante adressée à plusieurs de nos concitoyens :
Le Maire de la ville de Roubaix à Monsieur...
J'ai l'honneur de vous inviter à vous rendre à la mairie, mercredi 12 courant, à 2 heures de relevée, pour EXAMEN DE LA MATRIÈRE DES CHIENS (???)
Veuillez ne pas y manquer.
Agréez mes sincères salutations.
DELEPORTE-BAYART, adjoint.
Roubaix, le 10 février 1873.

ÉTRANGER
On écrit des frontières des Pyrénées, le 9 février :
Nous sommes pour ainsi dire enveloppés par une avalanche de lettres et de journaux de Madrid : *neuf gouvernements à la fois* !
Après quarante-huit heures de recherches consciencieuses, nous pouvons affirmer que le mouvement carliste se développe dans les huit provinces du Nord et gagne celles du Centre et du Midi.
Navarre, Guipuzcoa, Biscaye, Alava organisent des bataillons; Barcelone, Gérone, Lérida, Tarragone, forment des Brigades; Asturies, Aragon, Valence, Murcie, Castille, Tolède, Manche, Estramadure sont sillonnées de bandes qui deviendront bientôt des bataillons et des brigades.
Ce vaste mouvement est dirigé par d'anciens combattants de Zumalacargui, par des officiers de l'armée régulière, décidés à chasser l'Italien, et par des propriétaires jouissant d'une grande influence.
Le trône de Don Amédée, œuvre clau-

MODES
Mesdames,
Je prends la liberté de vous informer que je viens de recevoir un magnifique choix de MODELES DE PARIS, ainsi que des FORTS DE TOUT GENRES, pour chapeaux ronds et fermés; feutres, velours, rubans, fleurs, plumes d'autruches et fantaisies, ornements de ais, toupies, x genres de voilettes, nœuds et coiffures.
N'ayant rien négligé pour plaire à ma nouvelle clientèle, j'espère qu'elle m'honorera toujours de sa confiance.
Dans l'espoir de votre visite,
Agréez Madame, mes salutations empressées.
F. DEPOLLY,
rue Pellart, Roubaix.

ROUBAIX
Je prends la liberté de vous informer que je viens de recevoir un magnifique choix de MODELES DE PARIS, ainsi que des FORTS DE TOUT GENRES, pour chapeaux ronds et fermés; feutres, velours, rubans, fleurs, plumes d'autruches et fantaisies, ornements de ais, toupies, x genres de voilettes, nœuds et coiffures.
N'ayant rien négligé pour plaire à ma nouvelle clientèle, j'espère qu'elle m'honorera toujours de sa confiance.
Dans l'espoir de votre visite,
Agréez Madame, mes salutations empressées.
F. DEPOLLY,
rue Pellart, Roubaix.

L'Echo de la Madeleine a été condamné, en justice de paix, dans la personne de son rédacteur en chef, M. Lemaire, à 100 fr. de dommages et intérêts à raison de l'article paru le 16 janvier 1873, et intitulé : le Cœur de la Madeleine.
Nous avons dit que Demay, le voleur des 100,000 fr. de litres au préjudice de deux familles belges qui lui avaient accordé l'hospitalité pendant la guerre, devait passer, le 6 de ce mois, devant les assises de Bruges.
Demay a été condamné à quinze ans de réclusion, ce qui entraîne la surveillance de la haute police pour toute la vie.

Dans son audience d'hier, le tribunal correctionnel a jugé un impudent et facétieux voleur qui s'était attaqué à la justice elle-même, en la personne de M. le procureur de la République. C'est un nommé François Bigord. Il avait un beau-frère écroué à la prison de Lille et il s'était présenté au parquet pour obtenir l'atorisation de le voir. M. le procureur était sorti un instant de son cabinet, Bigord profita de cette absence pour faire main basse sur le par-dessus et le chapeau du magistrat. Il a été arrêté à Roubaix au moment où il cherchait à vendre son butin. Bigord est un repris de justice; ses antécédents expliquent donc jusqu'à un certain point son audace tentative. Il a été condamné à un an de prison.

Monsieur PAILLARD, EX-PROFESSEUR AU COLLÈGE DE TOURCOING.
Une foule nombreuse accompagnait samedi matin à sa dernière demeure la dépouille d'un homme de bien, trop tôt ravi à sa famille et à ses amis.
M. AUGUSTE PAILLARD était arrivé à Tourcoing en 1856, comme professeur de mathématiques au Collège; il a rempli les mêmes fonctions jusqu'à la fin de l'année dernière. Ainsi, pendant plus de quinze ans parmi nous, il a travaillé au bien de la jeunesse avec un zèle, chaque jour plus affectueux et plus dévoué. Il a placé dans l'élite de ces maîtres modestes et laborieux, que nous honorons pendant leur vie, et dont nos coeurs gardent fidèlement la mémoire, quand ils nous ont quittés.
M. Paillard, dans son enseignement, ne visait pas à briller, mais à instruire. Il s'efforçait lui-même pour donner plus d'efficacité à ses leçons. Son cours, clair et méthodique, se déroulait sans que rien d'oiseux vint jamais en entraver la marche rapide et sûre. Cette brièveté, cette rigueur mathématique, n'étaient rien d'ailleurs à l'intérêt de ses leçons. Il aimait l'enseignement, et en particulier la partie de l'enseignement qui lui était échue. Il s'y donnait avec goût, il y mettait son âme; sa parole avait tout le charme d'une parole vivante. Mais surtout, pénétrant par delà la surface aride de la science des nombres, il savait reporter l'esprit des jeunes gens vers l'idéal. Son beau cœur rayonnait alors dans le sourire de sa physionomie, et son admiration allait jusqu'à l'enthousiasme.
Ceux qui ne l'ont point vu à l'œuvre ne comprendront pas la délicatesse de cette manière d'instruire. Ses anciens élèves n'oublieront jamais les impressions douces et fortifiantes qu'ils ressentent en l'écoutant, et ce respect religieux qui les saisissait, quand, avec un sentiment si vrai et si profond, il leur montrait, dans les lois des cieux par exemple, la sagesse incomparable du Créateur.
On aime à se représenter, avec cette pureté, le professeur, le maître. Organe de la vérité, qu'il sert avec humilité et avec amour, il en revêt la dignité. Distributeur en même temps de l'aliment des âmes, il ne peut comprendre sa mission, sans avoir, à quelque degré, le cœur d'un père. Jamais il n'y eut en M. Paillard rien qui sentit le pédantisme. Son abord était franc, son air épanoui, sa conversation pleine d'aisance, son autorité toujours affectueuse. Il y avait à ses funérailles un grand nombre de ses anciens élèves; il n'en est pas un qui n'ait désiré y assister; tous étaient ses enfants; et la pensée de ses classes réveille un cher souvenir, comme les plus pures et les plus douces réunions de la famille.
M. Paillard n'était jamais plus heureux (il le disait souvent) qu'en remplissant ce ministère de l'enseignement, qu'il rendait respectable, parce qu'il le respectait lui-même. Néanmoins, il n'y concentrait pas tout l'effort de son cœur, avide de se donner. Ses enfants ont grandi sous l'action vivifiante de sa tendre affection, oubliant, si c'était possible, la perte cruelle qui les rendait à moitié orphelins, en même temps qu'elle créait à leur père un veuvage prématuré.
Les œuvres de bienfaisance ont aussi rencontré en lui un concours généreux et persévérant. La Société de St-Vincent-de-Paul comptait peu de membres aussi assidus aux séances, aussi exacts à visiter leurs pauvres. L'œuvre du Couchage des Pauvres, dont il était secrétaire zélé et membre dévoué, ne serait oublier la part qu'il prit à ses développements. Et Dieu, qui mesure les intentions, récompensera à la fois, et les services rendus, et la charité qui les inspirait.
Cette nature si droite, si ouverte, si sympathique, était encore rehaussée par le charme d'une foi vive, et d'une piété pleine d'abandon. La vie chrétienne l'avait séduit, en parlant à tout ce qu'il y avait de meilleur dans son âme; il s'y était donné sans réserve. On remarquera, aux offices du dimanche, sa place désormais vide, mais jusqu'ici toujours occupée. On ne le verra plus, sous les ardeurs du soleil d'été, faisant cortège, le front nu, la tête découverte, au Dieu de l'Eucharistie. Et le banquet sacré de la Communion, dont il s'approchait souvent, comptera sur la terre un convive de moins.

COUR D'ASSISES DE BRUGES.
Audience du 10 février 1873.
Présidence de M. SAVOIGNY, Ministre public, M. MORCRÉTE, procureur général.
Affaire du Jardin de la Citadelle.
A dix heures et demie, la cour entre en séance. La salle est depuis longtemps envahie par une foule pressée. Les tribunes regorgent de monde, surtout de dames. On prévoit cependant que les débats auront lieu à huis-clos, mais on veut se rendre compte par soi-même de la physionomie des individus accusés de ces crimes exceptionnels que toute notre population connaît, même dans leurs moindres, on devrait dire dans leurs plus infâmes détails.
Les neuf accusés sont introduits et placés dans l'ordre suivant : Cuvelier, Butin, Merchez, Basset, Leleu, Conard, Mullier, Dominy et Delevoey.
Les avocats assistent au banc de la défense sont :
MM. Hattu, pour Cuvelier, Merchez et Mullier;
D'Albertanson, pour Butin;
Dauphin, pour Basset;
D'Hogbe, pour Leleu;
Defolville, pour Conard;
Bonrdon, pour Dominy;
Grimbert, pour Delevoey.
Tous les yeux se portent avec surprise sur deux des accusés, Dominy et Delevoey, sur le premier surtout, dont la figure n'a pas guère qu'une quinzaine d'années, quoiqu'il ait en réalité 18 ans. Il semble tout à fait anormal de joindre les crimes dont l'acte d'accusation donne le hideux détail à cette figure presque enfantine, sur laquelle ne se reflète aucune des passions bestiales dont sont marquées celles de plusieurs de ces accusés.
Celui qui est le plus remarqué est Cuvelier, c'est Cuvelier, qui passe pour le chef de la bande des charniers de la citadelle, comme on les appelle, parait-il, au temps des exploits qui les amenèrent aujourd'hui devant la Cour.
Cet accusé est de haute taille, il porte moustache et barbe noires. Evidemment il étudie sa contenance qu'il s'efforce de rendre calme. De temps à autre cependant, son regard glisse sur l'assemblée, comme pour y chercher l'impression qu'il produit.
A côté de lui, Butin se tient droit et raide, les lèvres serrées et les traits de la face contractés. Est-ce émotion? On en pourrait douter à ses gestes par moments saccadés.
Après vient Merchez, dont la figure basse n'exprime que les plus grossières passions.
Il est et à peu près de même de Conard, avec un degré de plus. Ses gros traits si dénotent absolument rien d'intelligent. Il ne tourne jamais les yeux vers le public. C'est un de ces types qu'on n'aime pas à rencontrer seul à seul, la nuit, dans les endroits écartés.
Basset a quelque chose de louche dans la physionomie et qui dépote à première vue. Il paraît fort inquiet. Néanmoins il jette un témoin qui va déposer contre lui.
Il en est à peu près de même de Mullier et de Delevoey, sur la jeune figure auquel les passions basses ont imprimé leur trace ineffaçable.
Quant à Leleu, c'est un assez joli garçon et c'est de tous celui qui pose le moins. Si les accusés entrent jamais dans la voie des aveux, nous ne serons pas étonnés qu'il soit le premier à y marcher.
En somme, à deux ou trois exceptions près, les accusés ont une contenance et une tenue convenables. Pour la plupart ils paraissent intelligents et disposés à se défendre pied à pied contre les questions qu'ils vont avoir à subir.
Dès l'ouverture de l'audience, M. le président, vu la longueur présumée des débats et l'importance de l'affaire que le jury doit juger, propose l'adjonction d'un conseiller assesseur et de deux jurés supplémentaires.
La cour fait droit à cette double demande et M. Lefebvre-Du-Prey est désigné comme assesseur.
Voici la composition du jury :
MM. Raoul, Caudrelier, Odoux, Cantelin, Devaux, Harduin, Leroy, Choquet, Bruneau, Devémy-Bataille, Geerbode et Dutilleul.
Les deux jurés supplémentaires sont : MM. Duriez et Duquenne. — On remarque dans l'auditoire qu'il n'y a qu'un seul juré de Lille.
Après constatation de l'identité des accusés et un court exposé de l'affaire de M. le président à MM. les jurés, le greffier donne lecture de l'arrêt de renvoi devant les assises.
Voici les griefs reprochés dans cette pièce à chacun des prévenus :
1. Cuvelier : Huit arrestations sans ordres des autorités et hors le cas où la loi ordonne

Jusque dans ses derniers moments, il témoigna de cet amour pour Jésus-Christ. Peu de jours avant sa mort, il se couchait sur sa couche, en entendant par hasard prononcer le nom de Renan, pour protester avec indignation contre le blasphème, qui a été la vie de Jésus, afin de nier sa divinité. L'homme fidèle de l'imitation, il ne voulut ce précis livre fut placé dans son incanil, et il survit jusqu'à dans sa tombe.
Après avoir ainsi vécu, il est mort, avec confiance. Le rendez-vous qu'il a donné à l'ami qui écrit ces lignes, il le donna à ses anciens élèves, qu'il a laissés à la Cité Paradis! Après les luttes pénibles et les tristesses amères de la vie, dans les jours mauvais que nous traversons, il est doux d'entendre et de répéter après lui ce nom de l'éternel repos au paradis! (M. Lallemand)

COUR D'ASSISES DE BRUGES.
Audience du 10 février 1873.
Présidence de M. SAVOIGNY, Ministre public, M. MORCRÉTE, procureur général.
Affaire du Jardin de la Citadelle.
A dix heures et demie, la cour entre en séance. La salle est depuis longtemps envahie par une foule pressée. Les tribunes regorgent de monde, surtout de dames. On prévoit cependant que les débats auront lieu à huis-clos, mais on veut se rendre compte par soi-même de la physionomie des individus accusés de ces crimes exceptionnels que toute notre population connaît, même dans leurs moindres, on devrait dire dans leurs plus infâmes détails.
Les neuf accusés sont introduits et placés dans l'ordre suivant : Cuvelier, Butin, Merchez, Basset, Leleu, Conard, Mullier, Dominy et Delevoey.
Les avocats assistent au banc de la défense sont :
MM. Hattu, pour Cuvelier, Merchez et Mullier;
D'Albertanson, pour Butin;
Dauphin, pour Basset;
D'Hogbe, pour Leleu;
Defolville, pour Conard;
Bonrdon, pour Dominy;
Grimbert, pour Delevoey.
Tous les yeux se portent avec surprise sur deux des accusés, Dominy et Delevoey, sur le premier surtout, dont la figure n'a pas guère qu'une quinzaine d'années, quoiqu'il ait en réalité 18 ans. Il semble tout à fait anormal de joindre les crimes dont l'acte d'accusation donne le hideux détail à cette figure presque enfantine, sur laquelle ne se reflète aucune des passions bestiales dont sont marquées celles de plusieurs de ces accusés.
Celui qui est le plus remarqué est Cuvelier, c'est Cuvelier, qui passe pour le chef de la bande des charniers de la citadelle, comme on les appelle, parait-il, au temps des exploits qui les amenèrent aujourd'hui devant la Cour.
Cet accusé est de haute taille, il porte moustache et barbe noires. Evidemment il étudie sa contenance qu'il s'efforce de rendre calme. De temps à autre cependant, son regard glisse sur l'assemblée, comme pour y chercher l'impression qu'il produit.
A côté de lui, Butin se tient droit et raide, les lèvres serrées et les traits de la face contractés. Est-ce émotion? On en pourrait douter à ses gestes par moments saccadés.
Après vient Merchez, dont la figure basse n'exprime que les plus grossières passions.
Il est et à peu près de même de Conard, avec un degré de plus. Ses gros traits si dénotent absolument rien d'intelligent. Il ne tourne jamais les yeux vers le public. C'est un de ces types qu'on n'aime pas à rencontrer seul à seul, la nuit, dans les endroits écartés.
Basset a quelque chose de louche dans la physionomie et qui dépote à première vue. Il paraît fort inquiet. Néanmoins il jette un témoin qui va déposer contre lui.
Il en est à peu près de même de Mullier et de Delevoey, sur la jeune figure auquel les passions basses ont imprimé leur trace ineffaçable.
Quant à Leleu, c'est un assez joli garçon et c'est de tous celui qui pose le moins. Si les accusés entrent jamais dans la voie des aveux, nous ne serons pas étonnés qu'il soit le premier à y marcher.
En somme, à deux ou trois exceptions près, les accusés ont une contenance et une tenue convenables. Pour la plupart ils paraissent intelligents et disposés à se défendre pied à pied contre les questions qu'ils vont avoir à subir.
Dès l'ouverture de l'audience, M. le président, vu la longueur présumée des débats et l'importance de l'affaire que le jury doit juger, propose l'adjonction d'un conseiller assesseur et de deux jurés supplémentaires.
La cour fait droit à cette double demande et M. Lefebvre-Du-Prey est désigné comme assesseur.
Voici la composition du jury :
MM. Raoul, Caudrelier, Odoux, Cantelin, Devaux, Harduin, Leroy, Choquet, Bruneau, Devémy-Bataille, Geerbode et Dutilleul.
Les deux jurés supplémentaires sont : MM. Duriez et Duquenne. — On remarque dans l'auditoire qu'il n'y a qu'un seul juré de Lille.
Après constatation de l'identité des accusés et un court exposé de l'affaire de M. le président à MM. les jurés, le greffier donne lecture de l'arrêt de renvoi devant les assises.
Voici les griefs reprochés dans cette pièce à chacun des prévenus :
1. Cuvelier : Huit arrestations sans ordres des autorités et hors le cas où la loi ordonne

La séance est ouverte à 2 heures 50 minutes.
Le procès-verbal est lu par l'un des secrétaires.
M. Balthazard, répondant à un député qui avait dit qu'il avait prêté serment à l'empire et favorisé le plébiscite, déclare qu'il n'a jamais favorisé le plébiscite, qu'il a conseillé l'abstention comme meilleur moyen de combattre l'empire.
Relativement à une autre interruption, il ajoute qu'il n'a pas favorisé le 4 septembre, qu'il, d'ailleurs, était le résultat de nos désastres et de nos discordes (protestations à droite. — Applaudissements à gauche), tandis que le 2 décembre était un attentat.
Adoption du procès-verbal.
Rapport de la discussion du projet sur le travail des enfants dans les manufactures.
M. Tallon, rapporteur, vient rendre compte des modifications apportées par la commission à l'article 25, qui avait été renvoyé.
M. Schœner-Kestner retire un amendement qu'il avait présenté sur cet article.
boucher vint à elle en l'entendant marcher, et lui donna la clef, en lui disant quelques bonnes paroles qu'elle essaya de comprendre.
Elle ne sut que dire : « Bonsoir, madame », en mauvais français d'écolière, et gravit le petit escalier en tire-bouchon avec autant de lassitude de corps que d'esprit.
Le petit entre-sol lui parut terriblement chaud. Elle écarta les rideaux et regarda par la fenêtre, mais la rue elle-même était brûlante par cette nuit d'août, sans lune et sans air.
Eleanor trouva la moitié d'une bougie dans un bougeoir en porcelaine, et une boîte d'allumettes. Elle alluma la bougie, et, après avoir ôté son chapeau et son mantelet, elle se laissa tomber sur un siège auprès de sa fenêtre.
« Je n'ai pas longtemps à attendre, se dit-elle, si papa rentre à onze heures. »
Hélas! elle se souvint que, pendant son enfance, jamais elle n'avait vu son père rentrer à l'heure fixée. Combien de fois n'avait-elle pas compté les heures qui sonnaient à l'église voisine, et tremblé aux bruits étranges qui se font entendre la nuit dans toutes les maisons. Combien de fois n'avait-elle pas espéré quand même que, pour cette fois du moins, il allait paraître au moment voulu.
Elle prit en main la bougie et chercha à déchiffrer un livre. Elle avait besoin de tuer le temps qui devait s'écouler avant le retour de son père. Elle trouva un roman de Paul Féval, à couverture